

Communiqué de presse

Date Le 5 juillet 2018

Préservation du cadre d'existence et de l'espace économique « Suisse » : PLANAT actualise sa stratégie face aux dangers naturels

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 4 juillet 2018 de la stratégie actualisée par la Plate-forme nationale « Dangers naturels » PLANAT. La stratégie de 2018 intitulée « Gestion des risques liés aux dangers naturels » tient compte du contexte actuel, notamment caractérisé par une recrudescence des événements météorologiques extrêmes et par une utilisation toujours plus dense de notre milieu de vie. Elle contribue donc à la préservation à long terme du cadre d'existence et de l'espace économique « Suisse ».

La qualité de vie et la prospérité requièrent un cadre d'existence et un espace économique sûrs. Mais il n'existe aucune sécurité absolue. Les forces de la nature sont susceptibles de menacer des personnes et des biens de même que la capacité économique d'un pays. Des événements ayant occasionné des dommages, comme les crues de 2005, l'illustrent bien. En appliquant la stratégie de 2018, la Suisse préserve son cadre d'existence et son espace économique à long terme.

Conserver ce qui fonctionne, intégrer des nouveautés

La stratégie de 2018 intitulée « Gestion des risques liés aux dangers naturels » succède à celle de 2004 nommée « Sécurité contre les dangers naturels ». Elle poursuit et développe certains de ses éléments qui ont fait leurs preuves, comme la gestion intégrée des risques. Dans sa stratégie actualisée, PLANAT définit les objectifs devant être atteints par la gestion des risques liés aux dangers naturels et expose les principes à suivre pour y parvenir. Afin de bénéficier d'une protection appropriée contre les phénomènes tels que crues, chutes de grêle, tempêtes ou tremblements de terre, la Suisse ne doit pas seulement accroître sa capacité de résistance pour maintenir les dommages dans des limites tolérables. Il est aussi important qu'elle recouvre rapidement sa capacité d'action après l'occurrence d'un événement. La Suisse doit en outre être à même de s'adapter à un contexte en mutation. En font par exemple partie des vagues de chaleur et une augmentation des fortes précipitations.

La stratégie actualisée est en harmonie avec d'autres stratégies nationales et internationales, telles que « Développement durable 2016-2019 » de l'Office fédéral du développement territorial, « Adaptations aux changements climatiques 2012/2014 » de l'Office fédéral de l'environnement ou encore « Sendai Framework for Disaster Risk Reduction » de l'ONU.

Destinataires de la stratégie

La stratégie sur les dangers naturels de 2018 est destinée à toutes celles et à tous ceux qui ont une influence sur la gestion des risques liés aux dangers naturels du fait de leurs activités et de leurs décisions. En font notamment partie la sphère politique ainsi que les autorités à tous les échelons, les planificateurs et les concepteurs, les propriétaires de bâtiments et les assurances. Chaque personne et chaque institution supporte des risques liés aux dangers naturels, pour elle-même et pour la collectivité. Chacune d'entre elles influence en même temps les risques par ses actes et par son comportement. Une action commune et solidaire de toutes et tous est donc essentielle pour atteindre les objectifs visés.

Renseignements

Fabrice Wullschleger, secrétariat de PLANAT
 T: +41 (0)58 464 17 81, e-mail: fabrice.wullschleger@bafu.admin.ch

Annexe

• Stratégie « Gestion des risques liés aux dangers naturels »

Internet

- PLANAT : www.planat.ch/fr/
- Analyse des crues de 2005 [en allemand] :
 https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/naturgefahren/publikationen-studien/publikationen/ereignisanalyse-hochwasser-2005-prozesse-schaeden-und-ersteeinordnungen.html
- OFEV, 2016: Gestion des dangers naturels en Suisse. Rapport du Conseil fédéral https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dangers-naturels-securite.html#434501223